Épidémiologie des troubles psychiatriques en milieu pénitentiaire en France

Thomas Fovet, Marion Eck, Ali Amad

Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique Volume 182, Issue 2, February 2024,

Résumé

Dans cette communication, nous montrons que la littérature sur la prévalence des troubles psychiatriques et liés à l'usage de substances en milieu pénitentiaire est riche. Son interprétation se heurte toutefois à plusieurs difficultés : (i) une grande hétérogénéité des systèmes judiciaire et de soins de santé mentale entre les pays et (ii) des spécificités de l'environnement carcéral parfois négligées dans la méthodologie des études. Forts de ce constat, nous développons les résultats d'un certain nombre de travaux de référence sur la prévalence des troubles psychiatriques et liés à l'usage de substances dans les prisons françaises. Nous discutons enfin les perspectives en termes d'épidémiologie psychiatrique en milieu pénitentiaire.

Abstract

In this paper, we show that the literature on the prevalence of psychiatric and susbtance use disorders in prisons is substantial. However, there are a number of difficulties one encounters in interpreting this literature: (i) there is considerable heterogeneity between countries' judicial and mental health care systems, and (ii) the specific features of the prison environment are sometimes overlooked in the methodology used to conduct such studies. With this in mind, we discuss a number of benchmark studies on the prevalence of psychiatric and substance use disorders in French prisons. Finally, we discuss the perspectives for psychiatric epidemiology in prisons.

Introduction

La prévalence des troubles psychiatriques en milieu pénitentiaire est élevée et largement supérieure à celle retrouvée en population générale [17]. Ce constat est aujourd'hui bien établi par une vaste littérature scientifique sur la question [1], [10], [11]. Plusieurs méta-analyses internationales montrent notamment que l'ensemble des troubles psychiatriques sont surreprésentés en prison : les troubles psychotiques touchent 4 % des hommes et des femmes [10] ; la dépression 10 % des hommes et 14 % des femmes [10] ; le trouble stress post-traumatique (TSPT) 6 % des hommes et 24 % des femmes [1] ; les troubles de l'usage de drogue 30 % des hommes et 51 % des femmes ; les troubles de l'usage de l'alcool 26 % des hommes et 20 % des femmes [12].

Mais que nous disent réellement ces chiffres ? L'interprétation des résultats disponibles sur la santé mentale des personnes détenues dans le monde se heurte à des difficultés de deux types.

D'abord, il existe une grande hétérogénéité entre les pays en ce qui concerne l'organisation de la justice, du système de soins de santé mentale et l'articulation qui existe entre ces deux entités [13], [20]. Par exemple, en France, le système pénal est fondé sur une dichotomie

entre d'un côté, l'irresponsabilité pénale (en cas d'abolition du discernement) et de l'autre, la responsabilité pénale atténuée (en cas d'altération du discernement) ou la responsabilité pleine et entière [14], [21]. Des organisations très différentes sont retrouvées dans le monde, notamment dans les pays où des structures sont spécifiquement dédiées à l'accueil des personnes souffrant de troubles psychiatriques ayant commis des actes médico-légaux pour lesquelles une irresponsabilité pénale ou une responsabilité pénale atténuée a été retenue [29]. Ce point est particulièrement important puisqu'il conditionne les caractéristiques des personnes qui seront *in fine* prises en charge par le système pénitentiaire dans chaque pays.

Ensuite, les spécificités de l'environnement pénitentiaire doivent impérativement être considérées [22]. En effet, la prison regroupe des réalités multiples. Les différents types d'établissements pénitentiaires (maisons d'arrêt, centre de détention, maison centrale, etc.) sont difficilement comparables de par leur organisation interne mais également leurs caractéristiques (densité carcérale, date de construction, etc.). La prison accueille également des populations hétérogènes aux statuts pénaux variés (motif d'incarcération, durée de peine, détention provisoire, etc.). Il est important de noter que plusieurs sousgroupes, dont on sait qu'ils sont particulièrement à risque de troubles psychiatriques, sont régulièrement exclus des études épidémiologiques (personnes mineures, femmes, personnes en situation de migration en cas de barrière de la langue, etc.). Enfin, certaines précautions méthodologiques sont parfois négligées dans ces travaux. La méthode d'échantillonnage (entrants consécutifs, tirage au sort, sortants consécutifs, etc.) est cruciale notamment, pour répondre aux questions de représentativité. Loin d'être un ensemble « statique », la population carcérale se renouvelle continuellement et il est donc important de tenir compte à la fois du nombre de personnes détenues à un moment donné (effectif au 1er janvier de chaque année par exemple) mais aussi des flux (entrées/sorties) de personnes détenues au cours du temps. Des questionnements existent également quant à l'utilisation d'outils standardisés pour l'évaluation des troubles psychiatriques et de l'intérêt (ou non) de développer des échelles spécifiques pour cette population [27]. L'ensemble de ces éléments doit permettre d'affiner l'interprétation des données épidémiologiques disponibles sur la santé mentale des personnes détenues.

Prévalence des troubles psychiatriques dans les prisons françaises : que savons-nous vraiment ?

En France, l'intérêt pour la santé mentale des personnes détenues n'est pas récent puisque Jules Baillarger écrivait déjà, en 1844, dans une « *Note sur les causes de la fréquence de la folie chez les prisonniers* », que « les cas d'aliénation dans les prisons sont quatre, cinq ou même six fois plus nombreux, toutes choses égales d'ailleurs, que dans la population libre ». Depuis, les données françaises sur la question se sont accumulées [12]. Une revue systématique de la littérature, que nous

Au-delà des prévalences, quelles particularités en prison?

Outre ces chiffres de prévalence particulièrement élevés, les travaux d'épidémiologie psychiatriques nous permettent de dégager deux particularités de la population carcérale : le poids du psychotraumatisme et celui des comorbidités.

Le psychotraumatisme est une dimension omniprésente en prison [23]. L'étude nationale sur la santé mentale de la population carcérale au moment de la sortie a pu montrer que 75 % des hommes et plus de 85 % des femmes rapportent des traumatismes vécus dans l'enfance

Synthèse et perspectives

Les troubles psychiatriques sont fréquents dans les prisons françaises, quel que soit le temps de l'incarcération auquel on s'intéresse (arrivée en prison, temps de l'incarcération, sortie), comme illustré dans le Tableau 1. De manière cohérente avec la littérature internationale sur le sujet, la santé mentale des femmes incarcérées apparaît plus dégradée encore que celle des hommes [2].

Toutefois, la littérature actuelle sur la santé mentale des personnes détenues en France présente plusieurs

Conclusion

Bien que des études supplémentaires soient nécessaires pour affiner les connaissances sur les déterminants de la santé mentale en prison, il n'est maintenant plus à démontrer que la prévalence des troubles psychiatriques et liés à l'usage de substance est élevée dans les prisons françaises. Il apparaît donc urgent de repenser les liens entre psychiatrie et justice en France à la lumière de ces résultats [16].

Discussion avec l'auditoire

D. Tesu-Rollier – Dans la cohorte des sortants de prison, y a-t-il plus de mortalité par overdose ?

Réponse de Th. Fovet – La littérature internationale montre que chez les sortants de prison, il existe une surmortalité par rapport à la population générale. Cette surmortalité est essentiellement liée à des décès par overdose et par suicide.

Toutefois, la cohorte des sortants de prison dont il est question dans ma communication était issue de l'étude SPCS ; elle évaluait donc la santé mentale des

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références (29)

- B. Belet et al.
 Post-traumatic stress disorder in prison
 Encéphale
 (2020)
- T. Fovet *et al.*De quels troubles psychiatriques souffrent les personnes détenues en

Ann Méd Psychol (2022)

T. Fovet et al.

France?

Santé mentale et justice pénale en France : état des lieux et problématiques émergentes

Bull Acad Natl Med (2022)

T. Fovet et al.

Soins psychiatriques et sortie de prison : des équipes mobiles transitionnelles pour atténuer le « choc post-carcéral » ?

Ann Méd Psychol (2023)

T. Fovet et al.

Mental health and the criminal justice system in France: a narrative review Forensic Science International: Mind and Law (2020)

• T. Fovet et al.

France's forensic psychiatry provision: the long and winding road Lancet Psychiatry (2015)

• T. Fovet et al.

Psychiatrie en milieu pénitentiaire : une sémiologie à part ? Ann Méd Psychol (2015)

N. Prieto et al.

The mental health of new prisoners or of those monitored in French prisons with "services medicopsychologiques regionaux" (SMPR, Regional Medical and Psychological Departments)

Encéphale (2004)

• G. Baranyi et al.

Prevalence of posttraumatic stress disorder in prisoners Epidemiol Rev (2018)

• A. Bartlett et al.

Challenges and mental health needs of women in prison Br J Psychiatry (2018)

- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. La santé à l'entrée en prison ;...
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. La santé mentale et le suivi psychiatrique...
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. La prise en charge de la santé mentale des...
- A. Duhamel et al.

Social and health status of arrivals in a French prison: a consecutive case study from 1989 to 1995

Rev Epidemiol Sante Publique (2001)